

Comparatif nouveau (à gauche) et ancien (à droite) règlement des indemnités et jetons de présence SEOD



1. JETONS DE PRESENCE

Bureau, comité, assemblée des délégués	Par séance	Fr.	80.-
--	------------	-----	------

2. INDEMNITES

Représentation du SEOD, groupes de travail, commissions et préparation	Par heure	Fr.	60.-
--	-----------	-----	------

Déplacements pour représentation	Selon le tarif de la RCJU		
----------------------------------	---------------------------	--	--

Forfait indemnités déplacements + frais président(e)	Fr.	500.-
Forfait indemnités déplacements + frais membres bureau	Fr.	300.-
Forfait indemnités déplacements + frais membres comité	Fr.	150.-

Le comité du SEOD est habilité à indexer les montants chaque fois que l'indice suisse des prix à la consommation a varié de plus de 5 points.

Le présent règlement abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires, en particulier le règlement des honoraires, jetons de présence et vacations du 10 décembre 2009.

Nouveau règlement à approuver par l'Assemblée des délégués du SEOD du 30 novembre 2017.



1. HONORAIRES

Président(e) :	Par an	Fr.	4'000.-
Vice-président(e) :	Par an	Fr.	1'500.-

Ces montants seront indexés au renchérissement selon la pratique de la RCJU à partir du 1er janvier 2010.

2. JETONS DE PRESENCE

Bureau, comité, assemblée des délégués	Par séance	Fr.	60.-
--	------------	-----	------

3. VACATIONS

Forfait président(e) annualisé	Fr.	5'000.-
--------------------------------	-----	---------

Représentation du SEOD	Par jour	Fr.	300.-
	Par ½ jour	Fr.	150.-
	Par heure	Fr.	40.-

Déplacements pour représentation	Selon tarif de la RCJU		
----------------------------------	------------------------	--	--

Forfait indemnités déplacements + frais membres comité	Fr.	300.-
Forfait indemnités déplacements + frais président(e)	Fr.	2'500.-

Approuvé par l'Assemblée des délégué(e)s du 10 décembre 2009

Entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2009